

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU BENIN

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 83-382 du 24 Octobre 1983

chargeant le Camarade Moussa ALI
TRAORE, Ministre des Enseignements
Maternel et de Base, de l'intérim
du Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens
Général Technique et Professionnel
pour compter du 25 Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 25 Octobre 1983, le Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens Général Technique et Professionnel, pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Octobre 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MEMB-
MEMGTP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-